



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

SÉANCE ORDINAIRE DU
2 mai 2022

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 2 mai 2022 à 19 h 30 et enregistrée, tel que l'exige le décret du gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

Maire - Monsieur Jean-Benoit Létourneau
District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin
District No 2 - Monsieur Darrell Paré
District No 3 - Madame Julie Leblond
District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré
District No 5 - Monsieur André Roy
District No 6 - Monsieur Rénald Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire.

Madame Marie-France Faucher assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire, ouvre la séance à 19 h 37 avec un mot de bienvenue et monsieur le maire spécifie que chacun est responsable de ses paroles.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :

3.1 Séance ORDINAIRE du 4 avril 2022

4. Dossiers en cours

5. Affaires administratives

5.1 Comptes à payer - avril 2022

5.2 Projet de règlement 2022-230-Affichage lieu public

5.3 Lettre de démission Madame Annie St-Ours

5.4 Lettre de démission Marc-André Cloutier

5.5 Poste accordé journalier temps plein travaux publics et loisirs

5.6 Signature autorisée pour projet de l'Aréna

6. Correspondance

6.1 Résolution pour signature bail 5 ans CVT



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

6.2 Projet création réseau Écocentre

7. Loisirs et culture

7.1 Tarifs ligue hockey Mineur

7.2 Demande de permis Centre des loisirs Desjardins et terrain extérieur

7.3 Approbation salaires emploi d'été

7.4 Coût location terrain baseball pour l'été pour balle donnée

7.5 Sonorisation pour l'activité les mardis de la culture

7.6 Demande de permis de réunion pour les Mardis de la culture

8. Travaux publics

8.1 Demande de subvention à la députée pour travaux voirie

9. Urbanisme

9.1 Recommandation du ccu concernant la dérogation mineure de Monsieur Stéphane Roy

9.2 Résolution conformité des piscines résidentielles

10. Incendie

10.1 Projet de règlement emprunt - Caserne incendie

10.2 Dépôt et rapport annuel au Ministère de la sécurité publique pour l'activité incendie 2020-2021.

11. Période de questions

12. Prochaine séance

13. Levée de la séance

ADOPTÉ

2022-05-8150

Il est proposé par Mme Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 4 avril 2022

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 4 avril 2022 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Mme Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 4 avril 2022.

2022-05-8151

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

- Monsieur Jean-Benoit Létourneau nous parle de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Dossier Maurice Paré, après vérification auprès des assurances et d'Hydro Québec, nous avons avisé Monsieur Paré que nous ne sommes pas responsables de ce bris;

Lorsque vous aurez des lumières de rues défectueuses, veuillez aviser M. Nelson Lemieux, inspecteur. C'est lui qui transmet la liste à M. Jacques.

Étant donné que le délai est passé, nous tenons à vous aviser que cette année, il n'y aura pas de vente pour taxes par la MRC. Rien n'empêche qu'il peut y en avoir par une firme d'avocat.

- Monsieur Jean-Paul Grondin nous fait un suivi sur :

À la réunion à la MRC, M. Paul Busque nous parle des résidus suite aux coupes forestières, dans notre région.

Rencontre au Ministère des Transports quant à savoir l'argent qu'il dispose.

- Monsieur Darrell Paré nous entretient sur :

Ne pas oublier le gala de boxe, le 7 mai

Ann-Roy va aller chercher des commanditaires pour les mardis de la culture

Il y a eu aussi Paul V1 en spectacle, très intéressant

- Madame Julie Leblond nous parle de :

Elle spécifie que la maison des jeunes n'appartient pas à la municipalité

- Madame Samantha Jalbert-Paré fait un suivi sur :

Office d'habitation a reçu une subvention 11 385 \$, nouvel horizon qui a été présenté par le comité

Office veut également avoir une idée de ce que les gens recherchent en location car il pourrait avoir quelque chose à nous proposer

Nous cherchons encore quelqu'un pour le projet SPOT

- Monsieur André Roy nous entretient sur :

Réunion entre les 2 municipalités concernant la caserne

- Monsieur Rénald Drouin nous parle de :

Aucune rencontre

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - Avril 2022

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées



N° de résolution
ou annotation

2022-05-8152

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

du mois d'avril 2022 ont été préparées ;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Mme Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 87 357,14 \$ pour comptes à payer paiement manuel et en ligne ainsi que les paiements directs du mois d'avril 2022 au montant de 76 598,747\$, et un montant de 85 077,61 \$ pour les prélèvements de salaires d'avril 2022.

Madame Marie-France Faucher donne un résumé des montants plus élevés qui viennent d'être approuvés dans les comptes à payer.

ADOPTÉ

5.2 Avis de motion et projet de règlement 2022-230 Affichage lieu public

Le conseiller M. Darrell Paré, par la présente

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 2022-230, décrétant l'affichage des avis publics dans les lieux publics
- Dépose le projet de règlement numéro 2022-230 intitulé affichage dans les lieux publics

CONSIDÉRANT QU' une municipalité peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 431,1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'East Broughton désire déterminer les modalités d'affichage de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Application



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité.

ARTICLE 3 : Avis public

L'avis public doit être rédigé en français.

L'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour les citoyens et adaptée aux différentes circonstances.

L'original de tout avis public est accompagné d'un certificat de publication signé par la personne qui l'a publié. L'original de cet avis et le certificat de publication qui l'accompagne sont conservés aux archives de la Municipalité.

ARTICLE 4 : Publication

Tout avis public sera publié sur le site internet de la Municipalité dans une section réservée à cette fin. L'avis public doit aussi être affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville.

ARTICLE 5 : Dispositions finales

Le mode de publication prévu par le présent règlement a préséance sur celui prescrit par l'article 431.1 à 433.4 du Code Municipal ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Le présent règlement ne peut pas être abrogé, mais il peut être modifié.

Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.

ARTICLE 6 : Abrogation des règlements antérieurs

Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement antérieur relatif à la publication des avis publics ainsi que toutes autres dispositions antérieures ou contraires.

ARTICLE 7: Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

5.3 Lettre de démission de Madame Annie St-Ours

Considérant la lettre de démission reçue de la secrétaire trésorière adjointe madame Annie St-Ours ;

2022-05-8153

En conséquence, il est proposé par M.Jean-Paul Grondin et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Madame Annie St-Ours comme secrétaire-trésorière adjointe, et ce, avec la date effective du 5 mai 2022.

ADOPTÉ

Affichage du poste de greffier trésorier adjoint

Le conseiller en ressources humaines a déjà procédé à l'affichage du poste de greffier trésorier adjoint.

Il est proposé par Mme Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'afficher ce poste.

2022-05-8154

ADOPTÉ

5.4 Lettre de démission de Monsieur Marc-André Cloutier

Considérant la lettre de démission reçue du coordonnateur des projets municipaux monsieur Marc-André Cloutier ;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Monsieur Marc-André Cloutier comme coordonnateur des projets municipaux et ce, avec la date effective du 5 mai 2022.

2022-05-8155

ADOPTÉ

2022-05-8156

Il est proposé M. Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité d'éliminer ce poste de coordonnateur de projets municipaux car le conseil ne croit pas utile pour les années à venir, d'avoir un coordonnateur de projets spéciaux municipaux.

ADOPTÉ

5.5 Poste accordé journalier d'entretien général travaux publics et loisirs

2022-05-8157

Suite à l'affichage du poste journalier d'entretien général travaux publics et loisirs, il est proposé M. Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le poste à Monsieur Luc Brunelle. C'est un poste temps complet 40 heures semaine alternance jour/soir. Monsieur Brunelle rentrera en fonction à compter du 3 mai 2022.

5.6 Signature de la demande de subvention

Suite à la préparation des documents nécessaires par le vérificateur pour la demande de subvention pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération aux gaz R-12 ou R-22 à l'aréna

2022-05-8158

Il est proposé M. Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale par intérim Madame Marie-France Faucher soit autorisé à signer auprès du gouvernement la demande de versement de l'aide financière en provenance du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération aux gaz R-12 ou R-22 à l'aréna



N° de résolution
ou annotation

2022-05-8159

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Jean-Benoit Létourneau procède à une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois

6.1 Attendu la réception du contrat d'un bail commercial reçu en date du 29 avril 2022, par le fonds de développement populaire d'East Broughton inc.;

Attendu que le fonds de développement veut louer pour une période de cinq ans avec possibilité de renouveler le bail;

Attendu que la compagnie qui désire conclure ce bail est Inova source inc et qu'elle désire louer 2500 pi car.

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité D'East Broughton, le bail commercial avec la compagnie Inova Source inc. et le fonds de Développement populaire d'East Broughton inc.

6.2 Projet de création d'un réseau d'écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches

CONSIDÉRANT QU'un Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois est offert par RECYC-QUÉBEC et vise à améliorer les écocentres actuels, ou à en créer de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la 2^{ème} date de dépôt est le 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE des discussions au sujet du projet d'un réseau d'écocentre ont eu lieu depuis le 12 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de création d'un réseau d'écocentre se travaille avec la municipalité d'Adstock et de East Broughton ainsi qu'avec la ville de Disraeli et de Thetford Mines depuis le mois de novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a proposé de déposer un projet de création d'un réseau d'écocentre sur le territoire par la création ou l'optimisation d'écocentres dans le cadre de l'actuel appel de projets du programme;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités visées par le projet obtiendront une aide financière de 70% pour l'optimisation et la création d'écocentres;

CONSIDÉRANT QUE le cadre normatif du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois* peut être transmis avec la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches peut obtenir une aide financière du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*;



N° de résolution
ou annotation

2022-05-8160

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

CONSIDÉRANT QUE tous les partenaires du projet d'implantation d'un réseau d'écocentre sont à établir les modalités d'une entente intermunicipale afin d'encadrer le fonctionnement de ce réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la MRC des Appalaches à déposer une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*;

Que la municipalité d'East Broughton s'engage pour un montant total de 41 742\$ à titre de partenaire financier au projet, et ce montant inclus une contingence de 10% du coût total du projet;
Que la municipalité d'East Broughton s'engage à réalisation et mettre en œuvre le projet d'écocentre sur le territoire de sa municipalité, selon les échéanciers et modalités prévues au projet.

Adoptée

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Ligue hockey mineur

Le comité du Festival Pré-Novice d'East Broughton demande d'amoindrir les coûts de glace chargés à notre festival pour les cinq prochaines années, voire les laisser tomber, tout comme les municipalités voisines de Thetford Mines et Disraeli l'ont fait pour les tournois du hockey mineur Appalaches.

Il est proposé par Mme Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la glace gratuitement pour le Festival Pré-Novice d'East Broughton et d'autoriser la directrice des loisirs à conclure et de signer une entente en ce sens pour et au nom de la municipalité d'East Broughton.

ADOPTÉ

7.2 Salaires - Emplois d'été 2022

Attendu que l'attribution du salaire pour les arbitres et l'entraîneur adjoint suit la tendance du salaire minimum qui sera augmenté à 14,25\$ le 1er mai 2022 ;

Attendu que selon l'ancienneté et l'expérience de chacun, l'augmentation salariale des arbitres correspond à 0,25\$ par année ;

Attendu que pour le poste de responsable de parcs et de terrains sportifs, ceux-ci engendrent plus de tâches et de responsabilités.

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les salaires suivants pour la saison estivale 2022 :

Nom du poste	Salaire 2022
Arbitre de soccer	14,25 \$ + 0,25 \$/année d'ancienneté 14,50 \$

2022-05-8161

2022-05-8162



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

Entraîneur adjoint	14,25 \$ + 0,25 \$/année d'ancienneté 14,50 \$
Responsable parcs et terrains sportifs	19\$

7.3 Coût de location du terrain de baseball au parc Oasis pour l'été

La ligue de balle donnée est une activité très appréciée à East Broughton. La saison 2022 débute le 26 mai et se termine dans la première semaine de septembre et ce à tous les jeudis.

L'an passé, le coût de location du terrain de baseball était de 0\$ puisque le comité organisateur de la balle donnée redistribue les profits effectués au courant de l'été à des comités bénévoles, entre autres le comité de baseball mineur.

2022-05-8163

Il est proposé par M. Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire cette entente de coût de location à 0\$.

7.4 Demande de permis Centre des loisirs Desjardins et terrain extérieur.

Attendu que les activités du Show de Bleu, Grande démolition, feu de la Saint-Jean et la petite cochonnerie se dérouleront au terrain voisin du Centre des loisirs cet été 2022 ;

2022-05-8164

Il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à procéder à une demande de permis de réunion pour toutes les activités estivales 2022.

7.5 Mardis de la Culture

Les activités des mardis de la culture se tiendront les 5 et 19 juillet ainsi que les 2 et 16 août 2022

2022-05-8165

Il est proposé par M. Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à procéder à une demande de permis de réunion pour toutes les activités estivales 2022 qui se tiendront pour les mardis de la culture.

Concernant le système de moniteur et techniciens, la directrice des loisirs a demandé des soumissions.
Considérant que le prix proposé est de 650 \$ taxes incluses pour chaque évènement.

2022-05-8166

Il est proposé par Mme Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à réserver pour les 4 évènements l'équipe de Sonospec, système de moniteur et techniciens.

2022-05-8167

Il est proposé par M. Darrell Paré et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à aller de l'avant afin de rechercher des commanditaires pour ces évènements.



N° de résolution
ou annotation

2022-05-8168

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1

Il est proposé par M. André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière à la voirie locale auprès de la députée Madame Isabelle Lecours pour les secteurs 7^e rue et rue Chabot d'une dépense de 88 000\$ pour des travaux de pavage et de réfection de rue et le montant demandé à la députée est de 50 000 \$.

ADOPTÉ

9. URBANISME

**9.1 Demande de dérogation mineure DM-2022-01 de
M. Stéphane Roy, domicilié au 268, rue d'Assise à
Vallée Jonction.**

Mise en situation

M. Roy fait une demande de dérogation afin de lotir des terrains situés sur la rue Létourneau avec une façade de 19,96m au lieu de 22,86m comme le stipule le règlement de lotissement.

Ce lotissement permettrait d'obtenir 4 terrains afin de construire 4 résidences au lieu de trois dans la rue Létourneau. Il semblerait qu'un promoteur immobilier est intéressé à commencer la construction en mai 2022.

Après discussion, le conseil demande d'avoir plus d'informations sur ce projet au point de vue des infrastructures à installer 4 maisons au lieu de 3 et qui va payer pour ces nouvelles infrastructures?

9.2 Résolution conformité des piscines résidentielles

Considérant que les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté en 2010 le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles qui vise essentiellement à contrôler l'accès aux jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Ce règlement accordait un droit acquis aux piscines existantes au moment de son entrée en vigueur;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

Considérant que le gouvernement du Québec a décidé de rehausser les niveaux de sécurité par le décret 662-2021 le 1^{er} juillet 2021 dans le but de modifier le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;

Considérant que ce nouveau règlement s'applique à l'ensemble des piscines existantes et à venir;

Considérant que les municipalités sont responsables de l'application du règlement et de la vérification sur le terrain des installations de baignade;

Considérant que de telles installations pour la baignade devront être conformes au plus tard le 1^{er} juillet 2023;

Considérant que des milliers de piscines sont existantes sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Considérant que la charge de travail est imposante, pour mener à bien cette démarche de conformité sur l'ensemble des propriétés visées;

Considérant que les nouvelles normes impliqueront des dépenses importantes pour les propriétaires de piscines de l'ensemble de la province, notamment pour l'ajout de clôture;

Considérant qu'aucune aide financière n'a été mise en place pour soutenir les résidents ou les municipalités, malgré l'ampleur de la tâche qui attend ces deux groupes;

2022-05-8169

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la MRC des Appalaches demande au gouvernement du Québec de reporter la date butoir du 1^{er} juillet 2023 pour exiger la conformité des piscines, ce qui permettrait aux municipalités d'assurer un suivi adéquat des dossiers et aux propriétaires d'immeuble d'obtenir les services d'un entrepreneur en temps utile, pour effectuer les travaux correctifs;

Que la MRC des Appalaches demande la mise en place d'un programme d'aide financière ou d'un crédit de taxes venant alléger le fardeau financier des citoyens qui souhaitent rendre leur piscine conforme, mais qui peinent à boucler leur budget pour y arriver.

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement emprunt - Caserne incendie 2022-231

Le conseiller André Roy :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- Donne l'avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 2022-231, décrétant un emprunt pour la construction d'une caserne incendie situé au 4278, Route 112, East Broughton.
- Dépose le projet de règlement numéro 2022-231

Projet de règlement numéro 2022-231 décrétant une dépense de 5 273 700 \$ et un emprunt de 5 273 700 \$ pour la construction d'une caserne d'incendie.

ATTENDU QUE les municipalités d'East Broughton et de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus ont signé une entente pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les municipalités bénéficient de la subvention Recim confirmé par la lettre de la Ministre Madame Andrée Laforest du 1 mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton n'a pas besoin de consulter ses contribuables article 1061 aliéna 5 du c.m.

ATTENDU QUE la construction de la caserne se fera sur un terrain appartenant à la Municipalité d'East Broughton, lot 6353490 sis au 4278, Route 112 East Broughton;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2:

Le conseil est autorisé à construire une nouvelle caserne incendie selon les plans et devis préparés par DG3A architectes, portant les numéros AR-20-2488, en date du 2 juin 2021. Il est de plus autorisé à dépenser afin de relier la caserne au système d'aqueduc et d'égout de la municipalité incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Marie-France Faucher, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, en date du 2 mai 2022 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A »

Article 3:

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 273 700 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 273 700 \$ sur une période de 20 ans.

Article 5:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables tel qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7:

Le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment, le montant de l'aide financière de 3 093 132 \$ confirmé par la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation daté du 1 mars 2022 (annexe B). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, le montant à recevoir de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, tel que définie à l'article 14 de l'entente intermunicipale service de sécurité incendie. (Annexe C)

Article 8:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10.2 Dépôt et rapport annuel au Ministère de la sécurité publique pour l'activité incendie 2020-201

Attendu que la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement



N° de résolution
ou annotation

2022-05-8170

2022-05-8171

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

Attendu que la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

En conséquence, il est proposé par M. André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton

- Dépose et adopte le rapport d'activités des années 2020 et 2021 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité des années 2020 et 2021 au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sylvain Gagné parle au conseil, qu'en est-il du projet qui devait être existant pour la 10^e Avenue Sud. Le conseil lui répond qu'ils ne sont pas au courant de ce projet présentement.

Réjean Paquet, demande quel est le montant de la dette de la municipalité, le conseil lui répond que nous n'avons pas encore la réponse.

Suzanne Dodier, interroge quant à savoir si cela pourrait être possible d'avoir une taxe égale à tout le monde au lieu d'une taxe foncière. Le conseil va se pencher sur ce dossier.

Raymonde Faucher, pose des questions sur le balayage des rues Gaétan Boulanger discute du dossier de la rue Létourneau

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 52.

ADOPTÉ

Jean-Benoit Létourneau, maire

Marie-France Faucher,
directrice générale et greffière-trésorière

